



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 27 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-33

Objet : Demande de subvention – Remise à niveau des éco-compteurs sur le site du Pont du Gard

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que dans le cadre de la mission de gestion du site du Pont du Gard, l'EPCC se doit d'assurer la préservation du site tout en permettant l'appropriation de sa valeur universelle exceptionnelle par de la médiation et de la sensibilisation auprès des visiteurs.

Considérant que la préservation du site passe plus particulièrement par une gestion durable de la fréquentation qui permet de mieux l'appréhender, de préserver la qualité de découverte du site, d'étendre la fréquentation dans le temps et dans l'espace, de diversifier l'offre et de diminuer l'impact sur l'environnement.

Considérant que la gestion durable de la fréquentation implique une stratégie globale portant sur la gestion des usages, l'adaptation des aménagements, la sensibilisation des visiteurs et socioprofessionnels, la communication en amont du site, les offres de tourisme durable et la promotion de modes de découvertes alternatifs (écomobilité). L'objectif est de minimiser voire de faire disparaître l'impact négatif de la fréquentation : érosion due au piétinement, perte de biodiversité, offre touristique non adaptée...

Considérant que pour organiser et gérer cette fréquentation, il faut pouvoir la quantifier et la qualifier et que le gestionnaire doit disposer d'indicateurs de fréquentation fiables et pertinents au risque de réaliser des aménagements inadaptés. A chaque problématique et usages, correspond une technique de comptage de données.

Considérant que l'étude des flux et leur répartition permettent d'aménager l'espace en connaissance de cause et de suivre leur évolution dans le temps. Les outils de comptage, comme des éco-compteurs, donnent de précieux renseignements sur le nombre de visiteurs et leurs usages. Ils chiffrent la fréquentation et indiquent les pics et les périodes. Le comptage des visiteurs s'inscrit dans cette démarche et il est un outil d'aide à la décision.

Considérant que les éco-compteurs présents sur le site sont synonymes d'obsolescence, il est donc nécessaire de les renouveler au regard des enjeux précédemment évoqués.

Considérant que le budget prévisionnel du renouvellement des éco-compteurs est estimé à 20 000€ HT.

Considérant qu'une demande de subvention de 16 000€, soit 80% du budget prévisionnel du renouvellement des éco-compteurs est prévue auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que le Directeur Général doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,

Le Conseil d'Administration :
Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise le Directeur Général à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires de 16 000 € HT soit 80% du montant global prévisionnel de l'opération de 20 000 € HT,
- ✓ Autorise le Directeur Général à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment la demande de versement,

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Chassary, MME Dherbecourt, MME Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, MME Harnequaux, M. Paoletti, MME Clément, M. Porta

Avaient donné une procuration écrite :

M. Roussel a donné pouvoir à M. Paoletti, M. Vallespi à MME Dherbecourt, MME Noguier à M. Malavieille, M. Pissas à M. Chassary, M. Nicolas à MME Novaretti, M. Blanc à M. Scorsone

Fait à Vers, le 27 septembre 2024

Le Président
M. Patrick Malavieille

